NAGE EN EAU GLACEE
Modalité de sélection saison 2026-2027

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (FFN), le Comité Directeur de la FFN, sur proposition du Directeur Technique National (DTN), est seul compétent pour autoriser la formation des équipes représentant la France dans les rencontres Internationales. Il valide également les différentes modalités de sélections applicables aux athlètes, ci-après exposées.

Le DTN peut, à tout moment, retirer de la liste tout(e) sportif(ve) sélectionné(e) qui ne serait pas en mesure de disputer, dans des conditions optimales, la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison d'une blessure, d'une pathologie ou d'un comportement répréhensible.

Le DTN se réserve le droit, dans l'intérêt de l'Équipe de France, d'ajouter à tout moment de la saison la sélection d'un(e) athlète, qu'il ou elle ait réalisé ou non les critères, après examen de son projet, de la qualité de sa mise en œuvre et de son comportement, ou en cas de blessure.

Toute décision relative à la sélection, à son retrait ou à son complément est prise au regard d'éléments objectifs, vérifiables et traçables et proportionnés aux enjeux de la sélection. Elle fait l'objet d'une motivation appropriée au regard des circonstances de l'espèce.

Pour prétendre à une sélection en Équipe de France, les nageur(se)s doivent être licencié(e)s dans un club affilié à la Fédération Française de Natation, avec une licence en cours de validité. Ils et elles doivent également participer aux Championnats de France.

CHAMPIONNATS DU MONDE DE NAGE EN EAU GLACÉE :

Les Championnats du monde de nage en eau glacée se dérouleront à Oradea, en Roumanie, du 18 au 24 janvier 2027.
Parmi les 18 épreuves inscrites au programme figure le relais mixte 4 × 250 mètres nage libre, une épreuve disputée entre nations. Chaque nation peut engager une équipe composée obligatoirement de deux (2) hommes et de deux (2) femmes. À l'issue des séries, les trois meilleures équipes nationales accéderont au podium. Dans ce cadre, le Directeur technique national (DTN) propose au Comité directeur de la FFN la constitution d'un relais mixte français afin de permettre à la France d'être représentée dans cette épreuve et de défendre ses couleurs face aux autres nations participantes.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE :

Championnats de France de nage en eau froide de Saint Louis du 9 au 11 janvier 2026 ; Toutes compétitions officielles de l'IISA (International Ice Swimming Association) ou de l'IWSA (International Winter Swimming Association) s'étant déroulées lors de la saison 2025-2026.

REGLES DE SELECTION À L'ÉPREUVE DU RELAIS MIXTE 4 x 250 m:

La sélection des nageurs et nageuses de nationalité française pour les épreuves s'effectuera sur la base des meilleures performances réalisées lors des compétitions de références. La composition du relais sera arrêtée à la discrétion du DTN ou de son représentant, au regard des projets individuels et du potentiel de performance du relais.